

REPUBLIQUE FRANCAISE



BALARUC
LES BAINS
Ville

COMMUNE de BALARUC LES BAINS

DOSSIER : N° DP 034 023 25 00117

Déposé le : 03/12/2025

Demandeur : Monsieur THINES Cédric

Adresse du demandeur : 3 Rue des Acacias 34540 BALARUC
LES BAINS

Nature des travaux : Travaux sur construction existante

Destination: Habitation

Sur un terrain sis à : 3 Rue des Acacias à BALARUC LES
BAINS (34540)

Référence(s) cadastrale(s) : 23 AO 121

ARRÊTÉ

de non-opposition à une déclaration préalable avec prescriptions
au nom de la commune de BALARUC LES BAINS

Le Maire de la Commune de BALARUC LES BAINS

VU la demande de Déclaration préalable présentée le 03/12/2025 par Monsieur THINES Cédric.

VU l'objet de la demande :

- pour l'agrandissement d'une fenêtre.
- sur un terrain situé 3 Rue des Acacias à BALARUC LES BAINS (34540).

VU l'affichage en date du 5 décembre 2025 de l'avis de dépôt de la demande.

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants et R421-1 et suivants.

VU la Loi Littoral applicable sur le territoire de la commune.

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé en date du 14/06/2017, et ses modifications ultérieures: modification de droit commun n°1 du 23/03/2022, mise à jour des annexes n°1 du 10/04/2024.

VU notamment le règlement de la zone UDd.

Considérant que selon l'article UD11 du règlement du plan local d'urbanisme, toutes les façades sont à concevoir avec le même soin et il ne sera pas toléré de disparités entre elles. L'ordonnancement des façades doit être classique.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve des prescriptions mentionnées aux articles suivants.

Article 2

Les prescriptions suivantes doivent être respectées : l'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que le projet devra respecter l'article UD11 précédemment cité.

BALARUC LES BAINS, le 09 DEC. 2025
Le Maire,
Gérard Canovas



Par délégation du Maire
L'adjoint
Angel FERNANDEZ

TRANSMIS EN PREFECTURE LE :

DP 034 023 25 00117

Affichage du 15/12/25 au 15/01/26